



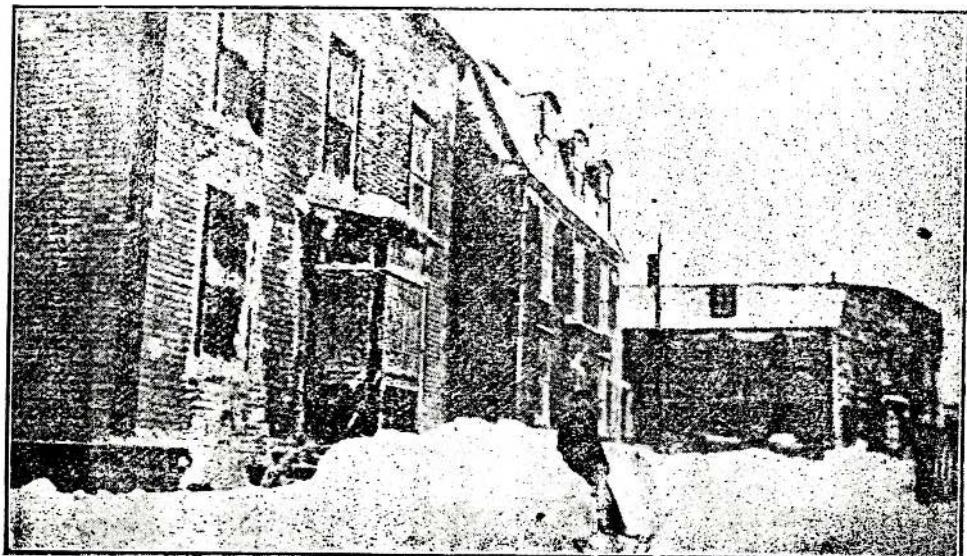
ILES ST PIERRE ET MIQUELON

LE FOYER PAROISSIAL

BULLETIN MENSUEL

JANVIER 1947

(4^e année — N° 377)



L'hive à St Pierre.

Administration :

Presbytère de St Pierre

Abonnements :

St Pierre : 30 f. ; France : 40 f

Canada : 50 f ; Etranger : 60 f



Calendrier du Mois de Février 1946



1 Samedi.— 1^{er} du mois.— St Ignace, év. et martyr — A 7 h., messe de la Confrérie du Rosaire.— Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

2 Dimanche de la Septuagésime.— Anniversaire de la mort en 1852 du Vénérable Serviteur de Dieu, François Marie Paul Libermann, un des fondateurs de la Congrégation du St Esprit et du St Cœur de Marie.— A 2 h., Vêpres, salut et procession mensuelle.— Après les Vêpres, réunion des personnes de langue anglaise à la chapelle du St Esprit.

N. B.— Les quêtes de ce jour sont au profit du Collège.

3 Lundi.— Fête de la Purification de la B. V. M.— Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

4 Mardi.— St André Corsini, év.

5 Mercredi.— Ste Agathe, vierge et martyre.

6 Jeudi.— St Tite, év.— Le soir à 8 h., Heure Sainte des Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

7 Vendredi.— 1^{er} du mois.— St Romual, abbé.— Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement pour toute la journée.— Le soir, à 8 h., office en l'honneur du Sacré Cœur.

8 Samedi.— St Jean de Matha, conf.

9 Dimanche.— Dimanche de la Sexagésime.— A la messe de 6 h. 30, communion des Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.— A la Messe de 9 h., bénédiction des cierges et Procession.

N. B.— Les quêtes de ce jour sont au profit de Ste Croisine.

10 Lundi.— Ste Scolastique, vierge.

11 Mardi.— Fête de l'Apparition de l'Immaculée à Lourdes.— A 7 h., messe du Tiers-Ordre.— Le soir à 6 h., chapelet et salut.

12 Mercredi.— Les 7 Fondateurs Servites.

14 Vendredi.— St Valentin, prêtre et martyr.

15 Samedi.— SS Faustin et Jovite, martyrs.

16 Dimanche.— Dimanche de la Quinquagésime — Après la Grand' Messe le T. S. Sacrement sera exposé pour les prières dites des Quarantes Heures.— A 2 h., Vêpres, et chapelet.— Le soir à 8 h., chant des Complies, procession du T. S. Sacrement à l'intérieur de l'Eglise.— A 9 h., adoration nocturne pour les hommes à la chapelle du St Esprit.

Après les Vêpres, réunion des Enfants de Marie à la chapelle du St Esprit.

17 Lundi.— St Anicet, pape.— Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement. Le soir, à 8 h., complies et bénédiction.— A 9 h., adoration nocturne comme la veille.

18 Mardi.— Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement.— Le soir, à 6 h., complies et bénédiction.

19 Mercredi.— Mercredi des Cendres et commencement du Carême.— Avant la messe de 8 h., bénédiction et imposition des Cendres.— Le soir, à 8 h., distribution du Carême et imposition des Cendres à ceux qui n'ont pas reçues le matin.

21 Vendredi.— Le soir à 8 h., Chemin de la Croix et salut.

22 Samedi.— La Chaire de St Pierre à Antioche.— A 7 h., messe et communion des Enfants de Marie.— Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

Pendant le Carême, le samedi à midi, l'Angelus est récité debout.



23 Dimanche.— 1er dimanche de Carême — Après les Vêpres, réunion du Tiers-Ordre à la chapelle du St Esprit.

24 Lundi.— St Mathias, apôtre.— Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

26 Mercredi.— Jour des Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence.— Le soir à 8 h., instruction de Carême et salut.

28 Vendredi.— Jour des Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence.— Le soir, à 8 h., chemin de la croix et salut.



Actes Paroissiaux

(DU 15 DÉCEMBRE AU 15 JANVIER 1947)

BAPTÈMES.— Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 5 janvier 1947. Yon André-Noël ; Parrain : Pierre Lapaix; Marraine : Marie Arrozaména.— FONTAINE Noël-Wilbert ; Parrain : Pierre Dérouet ; Marraine : Louise Corouge.— *Le 12,* GIBARDIN Bernard-Georges ; Parrain : Albert Grimaux ; Marraine : Gabrielle Girardin. PIKE Georges-Etienne ; Parrain : Gabriel Couëpel ; Marraine : Marie Mahé.

SEPULTURES.— Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 16 décembre, DÉROUET Auguste, 61 ans.— *Le 20,* LEGUICHE Blanche, née Devain, 52 ans.— *Le 23,* LEMAINE Azeline, née Dollo, 58 ans.— *Le 2 janvier 1947,* DUPONT Léonce, 67 ans.— *Le 7,* POIRIER Ange, 74 ans.— *Le 11,* LÉLOCHE Marie, née Godal, 62 ans.— *Le 13,* DELISLE Louis, 87 ans.

La volonté de Dieu est que j'aime mon prochain comme moi-même.

Terrible programme !....

Quelle mesure vous me fixez, mon Dieu !

Je m'aime tant moi-même !

Et pourtant, c'est la mesure avec laquelle vous me jugerez un jour.,
eadem mensura ..

Alors le plus de bien.... le moins de mal.

~~Le~~ plus d'amour.... le moins de haine.

Et c'est ainsi seulement qu'on a le droit d'être heureux ici-bas.



Pour suivre la vie de l'Eglise.

JOUR des CENDRES

Méditons ...

Le prêtre prend un peu de poussière grise et du bout des doigts, il l'impose sur les fronts qui se présentent : de toute âge et de toute condition.... Le geste est grave, comme l'attitude de ceux qui reviennent à leur place, après l'humiliation consentie.

La voix a prononcé : « Homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière. »

C'est un rappel brutal à la réalité que l'illusion, l'orgueil, la frivolité sont si hatiles à maquiller. Je le sais certes mais l'ai-je envisagé pour mon compte personnel ? « HOMME, SOUVIENS-TOI ! »

SOUVIENS-TOI !

Dieu a pris de la poussière : il en a fait de la boue. Et dans cette misérable substance placée tout au plus bas degré de l'échelle des êtres, il a soufflé la vie, pour produire au monde la plus magnifique de ses œuvres.

Cette œuvre, c'est l'homme, c'est nous.

Nous venons de la poussière et de la boue. Nous restons poussière et boue. Malgré les enjolivements naturels et artificiels de la beauté, nous réapparaîsons boue et poussière, quand l'esprit vient à s'enfuir.

SOUVIENS-TOI !

Cela est bon pour ton âme, si malheureusement disposée à oublier l'essentiel pour s'éprendre du secondaire, de l'accessoire.

L'âme souffle parfois à l'homme de hautes ambitions. Par elle, il échappe à la matière il s'en affranchit presque et monte sur les sommets. Plus haut encore. La tête s'exalte « Voilà que vous allez être comme des dieux. » Prétention ancienne et toujours nouvelle.

Non ! non ! Souviens-toi ! Ton âme est faite à l'image de Dieu ; mais ton corps est de boue. Il pèse de toute sa lourdeur propre, qu'aggrave le poids de la malédiction divine. Impossibles, les ascensions illimitées. La boue t'attire au sol, te paralyse. Ne monte pas trop haut, par esprit d'orgueil afin de ne pas tomber trop bas.

Comment puis-je oublier que je suis poussière et boue ? Certes mon âme les transforme bien mais pas au point que je puisse en perdre contact avec cette réalité que mes pieds foulent au sol vers laquelle mon



visage constamment s'incline.... trop, beaucoup trop.... comme mon cœur peut-être ?

Comment puis-je oublier que je retournerai en poussière ? la vie est courte. Puis c'est la mort : cadavre, puanteur et décomposition le « je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue » ; puis la boue, la poussière ; puis le mélange, la confusion avec toutes les autres poussières. On ne la distingue plus de celle des précédentes générations d'hommes ; ni de celles des animaux, des végétaux, des minéraux. Quel imperceptible progrès, dans l'immense agglomération.

Et cependant ce n'est pas une fin. Cette poussière reste toujours ta poussière. Qui saura la distinguer à l'origine. Quelqu'un la suit toujours au commencement, aux lointaines constantes de la matière. Certains peuvent conclure qu'il tombe dans le grand tout pour s'y perdre, s'y confondre définitivement. Toi, chrétien, tu crois au souverain pouvoir de Dieu, « qui la fera sortir du tombeau, avec la même facilité qu'il l'a tirée du néant. »

Les cendres de ce jour ont été faites avec les palmes et les buis ; à leur tour ces palmes et ces buis sortiront de leur propres cendres. La poussière renaîtra un jour merveilleusement harmonisée.

Suis donc ta destinée, jusqu'à la terrible épreuve de la mort, jusqu'à la poussière du tombeau ; mais ne la suis pas, comme ceux qui n'ont pas d'espérance.

Si tu n'as pas assez de sang-froid, pour t'arrêter sans frémir — et qui donc ne frémît pas ? — au trou d'horreur qui t'attend, regarde au-delà, vers la splendeur promise de la dernière métamorphose. C'est là, après tout, ton état définitif. Ta poussière y sera à jamais transfigurée.

Les familles Auguste Dérouet et Christian Morazé prient les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

Le péché nous persuade que nous pouvons nous passer de Dieu ; ses suites nous apprennent que nous avons besoin de lui.

Joseph Dumesnil



PRESCRIPTIONS

POUR LE CARÈME DE 1948 ET AUTRES JOURS DE L'ANNÉE

Article 1^{er}. — Nous rappelons aux Fidèles des Iles St-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits par l'Église comme pratiques de pénitence.

Art. 2. — La loi de l'abstinence interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon.— Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assaisonnement des aliments maigres à la graisse. — Les jours où l'usage de la viande est permis, on peut servir au même repas viande et poisson.

Art. 3. — Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants:

Tous les vendredis de l'année; chaque mercredi de Carême (1); les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint tombent un vendredi, les lois du jeûne et de l'abstinence sont suspendues.

Art. 4. — La loi du jeûne prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes, des œufs, des pâtes et un peu de poisson. — Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5 .— Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60^e année commencée, et cela:

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi ; les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, excepté si elles tombent le dimanche.

Art. 6. — D'après ce qui a été dit, durant le Carême, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence*:

Les mercredis et les vendredis; les 3 jours des Quatre-Temps. On ne peut donc faire ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence*:

Les lundis, mardis, jeudis et samedis. — Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. — Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles.—

(1) Aulieu du Samedi (*Indict du 10 fév. 1934*).



En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. — Les personnes régulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. — Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens. — Les personnes qui, à cause de leur pauvreté, ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété ou de charité.

Art. 10. — La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique. Il convient de multiplier pendant le Carême l'assistance à la messe quotidienne, la visite au St Sacrement, le Chemin de la Croix, et de sacrifier les spectacles et autres amusements.

Art. 11. — Conformément à une prescription du 4^e Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discrétion, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe; en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques...

Art. 12. — Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 10 mars, premier dimanche de Carême et finira le 30 mai, fête de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 1^{er} février 1947.

R. Martin, *Préfet apostolique.*

Problème de l'école libre.

(suite)

Il ne faut pas confondre la Nation que nous formons tous, avec l'Etat qui n'est que son mandataire. La nation est une réalité vivante, l'Etat est une bureaucratie. La nation n'a de ressources que celles que lui apportent ceux qui en font partie. L'Etat n'est que le répartiteur de ces ressources, après avoir été l'encaisseur.

Pères de familles, nous donnons à la nation sa vraie et grande richesse des enfants. Citoyens et contribuables, nous garnissons les caisses de l'Etat. Nous sommes donc, à un double titre, les créanciers de la nation.

C'est en créanciers, et non en quémandeurs, que nous nous adressons à l'Etat pour obtenir de lui, non pas des « subventions » c'est à dire des prébendes ou des aumônes, mais la juste part de ce qui doit nous revenir.

A notre sens, le droit éducatif de la nation que nous nous gardons de nier, ne constitue nullement une sorte de prérogative exclusive, absolue et régaliennes, en vertu de laquelle l'administration d'Etat aurait seule qualité pour ouvrir des écoles et monopoliser l'instruction publique.

En ces matières comme en bien d'autres, le rôle d'un Etat conscient n'est pas de tout faire, mais de laisser faire, en inspirant, en stimulant, en facilitant, en surveillant, en contrôlant.

Elle a la charge de veiller à ce que les parents remplissent exactement leurs devoirs. Elle a l'obligation de les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions éducatives. Mais elle ne saurait, sans abus de pouvoir, les exproprier de leur mission tutélaire, et faire de tous les enfants, en quelque sorte, avec ou sans catéchisme, des pupilles de l'Assistance publique.

Elle a le droit de surveiller l'éducation familiale, de s'assurer qu'elle n'est pas une contre-éducation, qu'elle s'inspire en particulier des principes supérieurs sans lesquels il n'est pas d'ordre social, de paix publique et de civilisation.

Mais elle n'a pas à pénétrer dans le domaine réservé des consciences, en imposant à tous les enfants, dans une école unique et étatisée, une mystique d'Etat.

Elle a le droit de s'assurer que les maîtres des écoles, librement choisis par les familles, présentent des garanties nécessaires de moralité et de compétence, elle peut, en outre, proposer ces maîtres au choix des familles. *Mais* elle n'a pas à les imposer, ce qui serait une entrave à la fonction tutélaire des parents.

Elle a le devoir de respecter tous les maîtres, dès lors qu'ils se révèlent dignes de leur fonction, de leur donner aide et soutien, d'accorder à chacun une situation matérielle qui leur permettent de vivre décemment.

Les familles éducatrices ont droit au respect de leur liberté. Toutes doivent, en outre, se trouver sur un strict pied d'égalité devant la participation financière effective que la nation doit apporter à l'œuvre éducative. Il y a ici une question de justice. Elle se pose d'une manière d'autant plus pressante que les conditions de vie économique sont difficiles, que l'intérieurité sur le plan matériel des foyers peuplés est plus manifeste.

Pourvoir à toutes ces exigences, délimiter les prérogatives de chaque puissance éducatrice, réaliser entre elles toutes un concordat qui assure le plein rendement de leurs tâches respectives, tel doit être notre programme. En hâter la réalisation et pour cela, assainir l'atmosphère, créer dans le pays un climat d'entente, c'est encore le plus sûr moyen d'atteindre un double but, organiser une liberté effective de l'enseignement, arracher l'école publique à ce que nous devons appeler un sectarisme desséchant.

Henri DAVID, délégué des A. P. E. L.



11 février : Apparitions de la Vierge de Lourdes

Les Miracles de Lourdes

Réfutés par les faits en ce qui concerne l'action de l'eau froide, l'autosuggestion par exaltation religieuse, l'influence magnétique de la multitude, les matérialistes se débattent en disant : « Ce qui opère, dans les miracles de Lourdes, c'est une force naturelle, encore inconnue, mais que la science expliquera un jour. »

J'ai grand peur qu'ils s'illusionnent car jusqu'à ce jour, dès qu'il s'est agi des causes, la science n'a fait que remplacer une théorie par une autre et classer, sous des noms toujours nouveaux, des phénomènes immuables depuis les origines. Et il n'y a pas d'apparence qu'elle sorte jamais de ce cercle plus ou moins vicieux.

Oh ! la force inconnue, certainement qu'elle existe. Nous autres catholiques, nous la connaissons bien, elle s'appelle la grâce du Bon Dieu, et elle échappe à toutes les explications, à toutes les descriptions humaines. Un fait est certain, c'est que la science laissée à elle-même, usant des moyens naturels, n'a jamais pu obtenir les guérisons foudroyantes qui s'observent à Lourdes. Lorsque la médecine guérit un malade, celui-ci passe par différentes phases d'améliorations progressives et plus ou moins lentes avant de revenir à la santé. À Lourdes, fort souvent, la transition de la maladie à la santé se produit au contraire, d'une façon instantanée. Si c'était là l'effet d'une force naturelle, encore non définie, il faudrait admettre qu'il existe là-bas, dans les Pyrénées, une énergie spéciale qui non seulement sur place, mais à distance, et qui opère, non par l'entremise des médecins mais par le caprice de la nature en opposition de toutes lois naturelles. Hypothèse absurde.

Et les guérisons d'âmes ? Chaque année, des centaines de conversions s'opèrent à Lourdes. Tel est venu en sceptique, en spectateur guognard s'en retourne catholique pratiquant, Miracle d'un autre ordre, de l'ordre le plus élevé que ces retours à Dieu de pécheurs dont l'infirmité n'est pas moindre que celle des paralytiques. Ils gisaient dans les ténèbres du péché et il se relèvent sous la lumière. Miracle de la grâce.

Laissons la science athée se débattre parmi ces négations, ces ricanements, puisque, tandis qu'elle multiplie ses outrages à l'adresse de Celle qui écrase la tête du vieux serpent d'orgueil et de révolte, nous pouvons nous écrier avec le poète :

Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles !

N'est-ce pas le plus prodigieux des miracles que la persistance de la miséricorde divine à l'égard de notre pays ? Depuis plus de 100 ans des égarés, la bouche débordante de sophismes et de blasphèmes, tentent de



détruire la religion séculaire en France.

Ils emploient tantôt la ruse, tantôt la violence pour ravir les âmes à l'Eglise. Et cependant incommu... à son amour, Dieu nous donna un nouveau gage de son alliance en ayant sa Mère parmi nous. Où guérissent les malades ? à Lourdes, en France. Où se convertissent les incrédulés ? à Lourdes, en France. Où courent les pèlerins innombrables, attirés de toutes les régions du globe ? à Lourdes, en France.

Ah ! Oui vraiment ! aux heures de doute et de découragement il suffit de se tourner vers Lourdes pour reconnaître que Dieu aime toujours les Français puisqu'il leur maintient le privilège adorable d'un territoire où la Ste Vierge multiplie les prodiges.

Là-bas, dans une petite grotte de la montagne, la Ste Vierge demeure en permanence. Là-bas les cierges brûlent jour et nuit. Là-bas c'est un élan perpétuel de prières. Là-bas, c'est le foyer d'où la grâce se répand sur notre pays !

(Miracle, de Lourdes) A. Retté

ECHOS du MOIS

Fête de Noël. — Rien n'a empêché, cette année, les fidèles de venir sanctifier la nuit de Noël dans notre église magnifiquement décorée et illuminée grâce à l'ingéniosité de notre Frère sacristain toujours aussi actif. A minuit moins dix, la foule qui remplissait la nef et les tribunes put entendre les premières envolées de la chorale dirigée avec maîtrise par le Père Heudes : « Le Bel Ange du Ciel » et le traditionnel « Minuit, chrétiens » par des voix d'hommes. A minuit précise, le clergé faisait son entrée, suivi de Mgr le Préfet Apostolique qui va célébrer la messe pontificale. Celle-ci se développe avec la magnificence des rites sacrés que les Saint-Pierrais connaissent bien.

Après l'Evangile, le P. l'Alussière, qui remplit les fonctions de diacre, fait le sermon d'usage, montrant l'importance et la place capitale de la naissance du Christ dans l'histoire du monde. La messe pontificale terminée, deux prêtres distribuent longtemps la Ste Communion (car nombreuses ont été les confessions durant la journée, plus nombreuses même que les années passées) pendant que la chorale des hommes, des jeunes filles et des enfants font entendre de délicieuses pastorales : le « Sommeil de l'Enfant Jésus », la « Pastorale d'Arifond », et plusieurs vieux noëls bretons.



Cette fête de Noël sera marqué par le retour des voix d'enfants dans la chorale ; leur chant est peut-être encore mal assuré et hésitant comme les premiers envols des jeunes oisillons ; néanmoins tout le monde put apprécier comme ils surent donner le « Propre » de la messe de minuit.

Vacances de Noël. — 15 jours bien comptés de vacances vont permettre aux élèves des écoles de prendre souffle après trois mois de travail. Mais c'est également la période des arbres de Noël ; aussi les Ames vallantes et avettes, le 27 décembre sous la direction des religieuses, les garçons des patronages les 29 et 31 sous la direction du P. Pichon et du Frère André, s'assemblent joyeusement : et ce sont des chants, des jeux variés et pleins d'entrain, une succulente collation et pour couronner le tout l'Arbre de Noël tant désiré. N'oublions pas la petite fête que les Guides offrent aux enfants de l'orphelinat le dimanche 29.

Jour de l'an. — A la Grand'Messe de 10 h., Monseigneur monte en chair pour offrir à la population ses vœux et ceux de son clergé. « C'est la première fois, commence-t-il, que je suis parmi vous au jour de l'an pour vous présenter mes souhaits, et j'espère que le Bon Dieu me renouvelera souvent ce plaisir. » Puis il fait un tour d'horizon sur la vie paroissiale : il fait remarquer le nombre plus élevé de baptêmes (106 contre 85 en 1945) et de mariages (30 contre 21 en 1945), le nombre plus bas au contraire de sépultures (51 contre 55 en 1945). Il remercie tous ceux et celles qui se dévouent à longueur d'année (quelques-uns depuis très longtemps) dans la paroisse, dans les œuvres ou dans les écoles. Il signale ensuite les principaux événements de la vie paroissiale pendant 1946, et pour terminer, il déclare que durant ses neuf mois de séjour à St Pierre il a pu apprécier tout ce qu'il y a de bon dans nos îles, l'esprit chrétien en particulier, plus vivace que dans beaucoup de régions de France, et qui a survécu à toutes les vicissitudes et crises de ces dernières années.

A 11 h., Mgr se rendit à la résidence pour assister au vin d'honneur offert par M. l'Administrateur aux autorités et personnalités du Territoire,

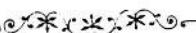
Conseil Général. — Le Conseil général, au complet depuis l'élection de M. Louis James le dimanche 29 décembre, s'est réuni en session extraordinaire dans la salle des délibérations de la Mairie, le 12 janvier à 9 h. Après le discours inaugural de son doyen d'âge, M. Dagort Henri, il a procédé à l'élection du bureau provisoire, qu'il chargea de lui présenter un projet de règlement intérieur. La séance fut levée et le public se retira. A 10 h., en séance secrète, le Conseil procéda à l'élection d'un représentant au Conseil de la République. M. Claireaux Henri fut élu, par 11 voix sur 14. (trois bulletins blancs).

Mouvement des passagers. — Sont arrivés à St Pierre, le 16 décembre,



par la goélette « *Freda* », M. Henri Gautier, venant du Canada le 21 décembre, par l'Avion amphibie « *V. O. - B. A. G.* », M.M. Pocquet de Lisonnière et Briand Albert ; le 25 décembre, par le navire « *Armorican* », M.M. Munier Jean, Salomon Jean, Lebailly Henri, Farvacque Henri, et Mlle Admond Adèle ; le 2 janvier, par la goélette « *Autoga* », Mme Revert Amédée et son fils Robert.

Ont quitté le territoire, le 19 décembre par le navire « *Armorican* » M. et Mme Roustit et leur fille Marie, Mme Capenleguy, le 19 décembre, par le chalutier « *Phoque* », M. Léonard, sa femme, Mlle Deroquet Thérèse et Mles Lessaux Henriette et Pauline ; le 21 décembre, par le navire « *Armorican* » M. et Mme Lavilia et leurs enfants, M. et Mme Teil et leurs enfants, M.M. Gois Fernand, Salomon Jean, et Baireaux-Roger ; le 12 janvier par le navire « *Armorican* » M.M. Levesque Emile, Farvacque Henri, Mlle Admond Adèle.



Chronique de Miquelon

BAPTÊMES.— Sont devenus enfans de Dieu et de l'Eglise,

Le 15 avril, **GASPARD** Anne-Marie ; Parrain : André Gaspard ; Marraine : Fernande Disnard.— Le 28 août, **DETACHEVERRY** Claude ; Parrain : Henri Detcheverry ; Marraine : Albertine Girardin.— Le 22 septembre, **DETACHEVERRY** Ginette ; Parrain : Louis Detcheverry ; Marraine : Marie Lucas.— Le 6 octobre, **DETACHEVERRY** Mireille ; Parrain : Max Detcheverry ; Marraine : Blanche Detcheverry.— **LEMAINE** Léone ; Parrain : Jules Lemaine ; Marraine : Florence Detcheverry.— Le 17 novembre, **ETCHEVERRY** Jean-Claude ; Parrain : Joseph Etcheverry ; Marraine : Blanche Detcheverry.— Le 31 décembre, **DETACHEVERRY** Simon ; Parrain : Eugène Lucas ; Marraine : Blanche Detcheverry.

SÉPULTURES.— Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 21 octobre, **AUDOUX** Emile, 64 ans. — Le 18 décembre, **GIRARDIN** Alexis, 60 ans.



La Toussaint. — Tous les ans le cycle liturgique nous ramène la fête de la Toussaint et le jour des morts. Toutes les années aussi la dévotion des fidèles se renouvelle dans la réception des sacrements. Ils pensent que le but de leur existence est le ciel avec les saints et ils viennent chercher à la Sainte Table la force indispensable pour marcher dans le chemin qui y mène. Ils n'oublient pas leurs parents et amis arrêtés au purgatoire. L'assistance aux offices au jour des morts en est la meilleure.



preuve. Ils savent bien qu'ils recevront la mesure qu'ils auront donnée eux-mêmes. En priant pour leurs morts, ils travaillent pour eux.

Noël. — La grande fête des enfants et des grandes personnes a été célébrée cette année encore avec tout le décor habituel. A minuit moins un quart l'église était bon éé, le beau temps favorisait la dévotion. Chant de l'Invitatoire, procession des enfants à la crèche pour y porter l'Enfant Jésus sur un brancard artistement décoré, le chant toujours nouveau du minuit chrétien, sans lequel il n'y a pas de Noël, la Grand'Messe solennelle, une nombreuse communion, tout ceci suivi d'une messe basse où les plus beaux et les plus vieux chants de Noël se font entendre et éclairent tout cela une électricité éblouissante, voilà la nuit que chacun attend tous les ans avec impatience. Et le lendemain matin, c'est la ruée des enfants sur les souliers alignés auprès du poêle, pour voir ce que le Père Noël, pourvoyeur et commissionnaire de l'Enfant-Jésus, a laissé dans son passage. Cette année à cause de la rareté du « fameux dollar » le père Noël n'était pas très riche et sa provision était « maigre » ; peu importe, on est content quand même. Quand on a la joie au cœur il faut faire si peu de chose pour faire plaisir. Oui la fête de Noël est bien la plus belle fête, car si en cette nuit l'Enfant-Dieu est venu apporter le salut au monde en naissant dans une étable les anges sur les plaines de Bethléem ont chanté : « Paix aux hommes de bonne volonté » et ce jour-là, à Miquelon, petits et grands ont véritablement cette bonne volonté qui donne la joie et le bonheur.

Visite de la Paroisse. — Le Père curé, ayant reçu de France, les calendriers de la Croix, en a profité pour faire sa visite paroissiale, et apporter à tous ses paroissiens ce petit souvenir qu'il n'avait pas reçu depuis 1940. Depuis le début de décembre, tous les après-midi quand le temps n'est pas trop méchant, le Pasteur pénètre dans quelques foyers pour parler familièrement avec chacun, s'entretenant de ce qui les intéresse, donnant un bon conseil ici, encourageant là où le malheur a passé. Partout on est content de le voir et on lui raconte les joies et les épreuves de la famille, et souhaitant qu'il revienne plus souvent.



Cours particuliers

Préparation au Certificat d'études

Algèbre -- Géométrie

S'adresser à M. Louis BOUVET



- 14 -

N'est-il pas vrai qu'un grand nombre mérite ce reproche de l'Imitation.
« Beaucoup désirent se réjouir avec Jésus, mais presque personne ne veut
avoir part à ses souffrances. Beaucoup le suivent jusqu'à la fraction du
pain, mais peu jusqu'à boire avec Lui le calice de sa Passion. »

TERRITOIRE MILITAIRE
FEZZAN-GHADAMÈS

émission de novembre

la série complète, 15 valeurs : **275 frs** (métropolitains)

Nos abonnés recevront cette série à la VALEUR FACIALE + commission habituelle : 5 à 10 %.

Voulez-vous profiter de ces avantages ? Abonnez-vous FRANCE, COLONIES, ALGÉRIE, FEZZAN, TUNISIE, MAROC, ANDORRE, MONACO

. Vous recevrez régulièrement toutes les émissions de ces pays et non pas seulement quelques-unes.

Notre référence : Fondée en 1936, notre service compte à l'heure actuelle plusieurs centaines d'abonnés.

A. MIGEVANT 112, rue Paul-Déroulède
BOIS-COLOMBES (Seine) France

TIP TOP TAILORS Limited, TORONTO

Vêtements sur mesures.

Complet ou pardessus

Renseignements et échantillons chez :

Etienne DAGUERRE